



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2018-020

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2018

# Sommaire

## **Préfecture du Cantal**

15-2018-04-12-001 - Arrêté préfectoral n° 2018 - 0468 du 12 avril 2018 chargeant Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, Sous-Préfète de Mauriac d'assurer la suppléance des fonctions de Sous-Préfet de Saint-Flour du lundi 16 avril 2018 à 17h00 au vendredi 20 avril 2018 inclus (1 page)

Page 3



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté préfectoral n° 2018 - 0468 du 12 avril 2018  
chargeant Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, Sous-Préfète de Mauriac  
d'assurer la suppléance des fonctions de Sous-Préfet de Saint-Flour  
du lundi 16 avril 2018 à 17h00 au vendredi 20 avril 2018 inclus**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 13 octobre 2016 nommant Mme Isabelle SIMA, Préfet du Cantal,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 18 mars 2016 nommant M. Serge DELRIEU, Sous-Préfet de Saint-Flour,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 8 août 2017 nommant Mme Nathalie GUILLOT JUIN, Sous-Préfète de Mauriac,

Considérant l'absence du département de M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, du lundi 16 avril 2018 à 17h00 au vendredi 20 avril 2018 inclus,

SUR proposition de M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal par intérim,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, Sous-Préfète de Mauriac, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de Sous-Préfet de Saint-Flour du lundi 16 avril 2018 à 17h00 au vendredi 20 avril 2018 inclus.

**ARTICLE 2** : M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Saint-Flour, Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal par intérim, et Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, Sous-préfète de Mauriac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

*signé*

Isabelle SIMA